



Obligations pecunieres enfants/parents

Par **sylvain**, le **29/06/2010** à **19:42**

Bonjour,

Je me permet de prendre attache avec vous au sujet d'une question que je me pose depuis quelques temps sans pour autant y trouver une réponse.

Ma mère a quitté le domicile conjugal pour refaire sa vie en laissant derriere elle 4 garçons, âgés de 01 à 13 ans. Elle a omis de la même manière les obligations légales qui allaient avec (soins, pensions alimentaires, etc,), ainsi que les obligations morales (donner ou prendre des nouvelles, laisser signe de vie, une adresse, etc). Les années se sont écoulées, elle se trouverait actuellement dans le sud, et j'ai une demi-sœur âgée de 14 ans. La situation financière de cette nouvelle famille seraient assez précaire.

J'ai appris récemment que ma mère était très malade.

Mes frères et moi serions nous obligés de verser une pension ou autre chose si celle-ci ne pouvait plus y faire face? Avons nous un moyen de s'y soustraire en raison de son comportement passé?

Merci d'avance, cordialement